

9 Le paiement des salaires d'une entreprise pour le mois de juin a donné lieu aux deux décomptes suivants:

Décompte des salaires:

Salaires bruts		240'000
- Cotisations AVS/AI/APG, 5,125 % sur 240'000	12'300	
- Cotisation AC, 1,10 % sur 220'000	2'420	
- Cotisation PP, 6 % sur 160'000	9'600	
- Prime AANP, 1,375 % sur 220'000	3'025	27'345
Salaires nets		212'655
+ Allocations familiales		8'250
Montant payé		220'905

Décompte des charges sociales:

Cotisations AVS/AI/APG, 5,125 % sur 240'000	12'300
Cotisation AC, 1,10 % sur 220'000	2'420
Cotisation PP, 6 % sur 160'000	9'600
Cotisation AF, 3 % sur 240'000	7'200
Participation aux frais administratifs, 0,5 % sur 240'000	1'200
	32'260

Les primes pour l'AAP et l'AANP de l'année en cours ont été payées par l'entreprise en janvier.

Journaliser les opérations sur la base de ces deux décomptes.

10 Une entreprise occupe quatre personnes. Leurs dossiers personnels donnent les renseignements suivants:

Nom et prénom:	Forte Rocco	Flaction Livia	Latour Lou	Schmutz Matteo
Date de naissance:	18.5.62	8.9.53	2.3.49	7.8.67
Salaire mensuel:	4'200	6'500	9'400	3'800
Nombre d'enfants:	3	0	1	2
Retenues particulières:	380 impôt à la source	1'000 avance du mois précédent		300 Office des poursuites

Les salariés sont soumis aux obligations légales pour l'AVS/AI/APG/AC/LPP/LAA. Ils perçoivent une allocation familiale de 200 pour les deux premiers enfants et de 250 à partir du troisième enfant. L'entreprise retient un pourcentage de 7 % du salaire coordonné pour la LPP et de 1,2 % pour l'AANP.

Travail à faire:

- À l'aide d'un tableur, établir pour les employés de l'entreprise un décompte récapitulatif des salaires pour le mois de mars.
- Journaliser le paiement du total des salaires, la comptabilisation des retenues à la charge des travailleurs en faveur des assurances sociales et des diverses autorités.

Sachant que la cotisation AF est de 2 %, celle des frais administratifs de 0,5 % et celle de la cotisation globale à la CP de 14 % :

- À l'aide d'un tableur, établir le décompte des charges sociales.
- Journaliser ce décompte.